Greta LORRAINE SUD

13, rue de l’Epinette

88200 REMIREMONT

MARCHES PUBLICS

Procédure adaptée

(article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics)

**MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE**

**OBJET DU MARCHE : LOCATION ET MAINTENANCE DE 5 PHOTOCOPIEURS**

**Cahier des charges**

1. **Caractéristiques techniques :**

* impression A4 : 50 photocopies par minute
* impression A3 : 25 photocopies par minute
* recto-verso automatique
* chargeur scanner une passe recto-verso avec 250 feuilles minimum
* magasins feuilles A4 + A3 : 3 000 feuilles minimum en simultané
* USB pour impression et scan
* Connexion réseau impression et scan avec possibilité de transférer les fichiers scannés par mail
* Possibilité de codes utilisateurs pour impression et scan
* Options obligatoires :
* module agrafage externe 3 points - 3 000 feuilles minimum
* module agrafage brochure piqûre à cheval - 3 000 feuilles minimum
* fax avec réception sur boite mail

Le copieur destiné au siège (Remiremont) devra en plus avoir les options suivantes :

* impression A4 : 55 photocopies par minute
* module boîte aux lettres avec 5 bacs de 100 feuilles minimum

1. **caractéristiques du contrat**

Le matériel proposé devra être neuf, robuste, facile d’utilisation.

Le contrat de maintenance comprend toutes les dépenses (livraison, installation, formation, dépannage, consommables etc….). Pour la livraison des machines, le prestataire s’assurera d’avoir le personnel nécessaire pour effectuer la livraison du matériel, se chargera de l’évacuation des emballages ainsi que de la récupération du matériel à la fin du contrat.

Le prestataire devra préciser dans son offre les délais d’intervention en cas de panne et le délai de livraison des consommables.

En cas de panne d’un matériel le prestataire s’engage à intervenir dans le délai pour lequel il s’engage sans excéder 24 heures. Ce délai court à compter de la demande d’intervention du Greta Lorraine Sud et la prestation interviendra pendant les heures d’ouverture des bureaux.

Dans le cas où le prestataire ne pourrait remettre le matériel défectueux en service, il s’engage à mettre à disposition un appareil de catégorie équivalent. Cette mise à disposition interviendra au-delà d’une durée d’indisponibilité de 72 heures. Si ce délai n’est pas respecté le présent marché pourra être résilié sans indemnité après mise en demeure.

1. **Modalités de paiement**

Le paiement s’effectuera par mandat administratif dans les 30 jours suivant la réception de la facture. Le défaut de paiement dans le délai prévu fait courir de plein droit, et sans autre formalité, des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire.

Le soumissionnaire retenu veillera à transmettre un IBAN avec les mentions BIC et à signaler tout changement au service de gestion du Greta Lorraine Sud.

La facture est établie en un exemplaire original et transmise soit par voie postale soit via l’application CHORUS PRO. Aucune autre forme de transmission ne sera acceptée. La facture sera libelée comme suit :

**GRETA LORRAINE SUD**

**13, rue de l’Epinette**

**88200 REMIREMONT**

La facture devra comporter, outre les mentions légales, les informations suivantes :

* + Nom et adresse du créancier
  + Numéro de SIRET du créancier
  + Coordonnées bancaire du créancier
  + Date et numéro de facture
  + Matériel objet de la facture
  + Montant HT de la prestation
  + Taux et montant de la TVA
  + Montant TTC de la prestation

1. **Assurances**

Le titulaire doit contracter une assurance permettant de garantir sa responsabilité à l’égard du pouvoir adjudicateur et des tiers, victimes d’accidents ou de dommages causés par l’exécution des prestations. Il s’engage à fournir en début d’exécution du marché, une attestation établissant l’étendue de la responsabilité garantie.